

**Budget 2019 – Intervention de Mr JS DETRY, Echevin des Finances**

Chers Collègues,

Notre assemblée est à peine constituée depuis 15 jours que j'ai le plaisir de vous présenter ce soir l'un des premiers actes majeurs de cette législature, à savoir son premier budget : celui de l'année 2019.

L'exercice est quelque peu particulier pour moi puisque comme vous le savez sans doute, j'œuvre à la confection des budgets communaux sous d'autres cieux un peu plus en aval de notre fleuve. Ma fonction à cet endroit m'amène à me rendre au Conseil communal en tant que technicien, garant de la légalité de l'acte administratif et de la justesse des chiffres, rôle qui m'interdit de porter un quelconque jugement de valeur sur les ébauches budgétaires.

Ce soir, c'est évidemment dans un tout autre registre que je me tiens face à vous, à savoir : celui du membre du Collège qui ayant les finances dans son champ de compétences, infléchit les orientations financières à prendre globalement sur la législature, et plus particulièrement au vu du dossier qui nous occupe, va vous présenter les grandes caractéristiques et lignes directrices de ce premier budget.

Je vous dois la vérité de dire que nous avons hésité à vous présenter le budget au Conseil de ce mois de décembre car s'il est vrai que la majorité demeure quasi identique en termes de groupes politiques, le casting échevinal, quant à lui, est sensiblement modifié avec trois nouveaux membres au sein de l'exécutif mais aussi des modifications d'attributions pour les Echevins qui étaient déjà en place.

La question s'est donc naturellement posée de savoir s'il n'était pas préférable de postposer au mois de janvier ou février 2019 le vote du budget de sorte que chacune et chacun puisse prendre ses marques.

Au final, comme vous pouvez le constater, l'option a été prise de le présenter le plus rapidement possible, et ce dans un **double objectif** :

- Premièrement, nous avons voulu permettre le bon fonctionnement de l'administration au travers de crédits budgétaires de fonctionnement rapidement disponibles sans devoir recourir à la règle dite « des 12èmes provisoires » au travers de laquelle, il ne peut pas être dépensé mensuellement plus de 1/12 du crédit budgétaire de l'année qui précède... ce qui peut rendre compliqué par exemple l'attribution de certains marchés de fournitures ou de services ou l'engagement de certains bons de commande qui ne suivent pas un rythme mensuel de dépenses.
- Deuxièmement, nous souhaitons disposer rapidement des moyens nécessaires pour poursuivre divers investissements relevant du budget extraordinaire tels que, par exemple, la réalisation des phases 3 et 4 de l'aménagement de la maison de la culture dont le cahier de charge et le mode de passation sont soumis à cette même séance. Or, vous le savez, sans doute, le budget d'investissements ne peut pas être exécuté (même pour 1 €) tant qu'il n'est pas approuvé de manière définitive par l'Autorité de Tutelle. Cela veut donc dire qu'en cas de budget adopté en février, il n'aurait pas été possible d'attribuer le moindre marché d'investissements avant le mois d'avril voire de mai.

C'est donc presque dès le lendemain des élections que la nouvelle équipe s'est réunie à plusieurs reprises pour procéder aux divers arbitrages et vous présenter **un budget que je qualifierais de « responsable » et de « transition »**.

J'en ai presque fini avec ces considérations préalables et vais, à présent, entrer dans le vif du sujet.

Etant donné que pour plusieurs d'entre nous, ce budget est une première, je tenterai d'être le plus pédagogique possible.

C'est dans cette optique que j'ai demandé qu'on distribue un document synthétique auquel je ferai référence au cours de mon intervention.

## 1. Lignes directrices de la législature

Avant de développer en détail les éléments du budget 2019, il m'apparaît d'abord important de vous faire part des principales lignes directrices en matière financière que je vais m'atteler à suivre au cours de cette législature.

Mon constat de départ est simple : la précédente majorité a géré de façon responsable les finances de notre entité. Ainsi, la législature s'est achevée avec une situation financière plus que saine. Les indicateurs qui me permettent de l'affirmer sont les suivants :

- comptes 2017 en boni ;
- budget final 2018 en boni (à confirmer dans quelques semaines au travers du compte 2018) ;
- réserves et provisions de plusieurs centaines de milliers € ;

Je souhaite donc poursuivre dans cette voie de la « sagesse »... ce qui n'est pas incompatible avec des budgets ambitieux... que du contraire !

Néanmoins, mon expérience de 15 années en finances locales m'amène toutefois à vous dire d'emblée qu'il serait présomptueux de pouvoir affirmer où nous nous trouverons dans 6 années sur le plan financier. Tracer un cap est une chose, y arriver en est une autre. L'arrivée à bon port de notre bateau local dépend de vents régionaux et communautaires, de courants fédéraux sur lesquels nous n'avons que très peu voire aucune maîtrise.

Ainsi, sur nos recettes ordinaires (ou courantes) qui portent sur 13,2 millions €, lorsqu'on additionne les impôts additionnels à l'IPP et au précompte immobilier dont l'enrôlement ne dépend pas de la commune, qu'on y ajoute le fond régional des communes, les subventions régionales de type APE (aides à l'emploi) ou en Provenance de Fédération WB pour le personnel enseignant, on avoisine 11 millions € (10,969 pour être précis) de recettes exogènes qui échappent donc à notre maîtrise... soit, en proportion, 83,2% de nos recettes.

A titre d'exemple, un retard d'un mois dans l'enrôlement des additionnels à l'IPP et au Pr. im. (Total de 7,6 millions €) correspondrait à une moindre recette de 630.000 €, soit quasiment 5% de notre budget annuel !

Une très grande partie de nos dépenses (que j'évalue à plus de 90%) échappent également à notre réel contrôle dans la mesure où elles résultent de

dispositions légales ou de contrats qui ne peuvent être cessés du jour au lendemain sans affecter de plein fouet l'activité communale... Je pense notamment aux interventions obligatoires dans les déficits du CPAS, des zones de secours et de Police, de Fabrique d'Eglise ou encore les frais issus de nos missions premières telles que la collecte des déchets dépendante de notre intercommunale BEP, les dépenses d'Etat civil mais aussi toutes les dépenses plus largement contractuelles telles que nos diverses assurances, entretiens du patrimoine, charges annuelles de la dette sans oublier les dépenses de personnel dont on sait qu'il n'est pas plantureux (87 EQTP) et dont il ne peut être question de réduction sans toucher directement à des services chers aux citoyens, associations et entreprises locales.

Bref, dans un contexte où les recettes sont essentiellement extérieures à la Commune et où une importante partie des dépenses échappe à sa maîtrise, la posture de base que devrait adopter tout Echevin des finances est celle de l'humilité et de la prudence.

Cette humilité et cette prudence, à mon estime, doit se traduire par la nécessité de conserver des réserves et des provisions dans le but d'éviter au maximum d'impacter fiscalement les profondellois(es) au moindre vent ou courant contraire.

A cet égard, vous l'aurez peut-être constaté en parcourant le budget, j'ai demandé à notre Directrice financière que les mouvements vers les réserves et les provisions deviennent la variable d'ajustement de notre budget et de nos futures modifications budgétaires. Le principe de base est donc dorénavant de présenter un budget un strict équilibre en utilisant des provisions ou réserves si cela est nécessaire OU en alimentant les réserves ou provisions si cela est possible (ce qui est le cas de ce budget initial 2019).

Une autre ligne directrice qui me tient à cœur est de financer lorsque cela est possible, certains investissements de « courte durée » sur fonds propres plutôt que de recourir à l'emprunt. Nous disposons pour ce faire de réserves au budget extraordinaire (= budget d'investissements) qu'il est notamment possible d'alimenter via un des transferts du budget ordinaire (= budget courant) dans des limites raisonnables. L'idée sous-jacente est de faire ce que nous tentons tous de faire dans nos ménages, à savoir réserver les emprunts pour les projets d'ampleur qu'il est possible d'amortir sur des périodes longues. C'est une manière de limiter la hausse des charges annuelles de dette dans les exercices à venir.

Comme nous le verrons par la suite, le budget 2019 traduit un transfert du budget ordinaire vers le fonds de réserves extraordinaire de l'ordre de 250.000 €. Sur l'ensemble de la législature, j'espère financer des projets sur fonds propres à hauteur de 1,5 million € et éviter de la sorte le recours à l'emprunt pour un montant identique.

Nous aurons l'occasion d'aborder d'autres lignes directrices en matière financière lorsque le point relatif à la déclaration de politique générale sera à l'ordre du jour de notre assemblée. Je souhaite, par exemple, retravailler rapidement nos projections pluriannuelles avec des paramètres et des hypothèses au plus proche de notre réalité de terrain plutôt que sur base de moyennes régionales « sans discernement » issues d'un logiciel... l'objectif étant de pouvoir disposer de tendances à 2, 3 et 5 ans et d'y projeter d'éventuels scénarii... bref d'en faire un réel outil d'aide à la gestion.

## **2. Les grands résultats du budget ordinaire 2019**

Venons-en au budget 2019 à proprement parler et plus singulièrement à ses grands résultats au service ordinaire.

Rappelons avant tout qu'un budget est une prévision de recettes et dépenses susceptibles d'être réalisés au cours d'une année civile.

Rappelons aussi que le service ordinaire est le budget des recettes et des dépenses courantes ou encore d'exploitation. On y retrouve donc toutes les dépenses et recettes courantes qui se répètent chaque année et qui ont théoriquement une durée de vie inférieure à 1 an (dépenses de personnel, de fonctionnement, de transfert telles que les subsides, dotations, et les remboursements annuels en amortissements et en intérêt de la dette. Des exceptions existent pour des petits investissements de faibles montants (marge d'appréciation).

Si vous prenez le document distribué, vous constaterez que les recettes et les dépenses de l'exercice propre s'équilibrent au montant de 13,184 millions € tenant compte de l'alimentation de provisions à hauteur de 15.000 €.

Le résultat des exercices antérieurs est en boni (j'arrondis) de 346.000 € en raison essentiellement de la recette liée au résultat présumé de l'exercice 2018 attendu en boni.

Le résultat des opérations dites de prélèvement est, quant à lui, en déficit de 346.000 €. Ce déficit traduit deux mouvements :

- Une alimentation des réserves ordinaires de 118.000 €
- Un transfert net vers le fonds de réserve extraordinaire (budget d'investissements) de 228.000 €

Il en résulte qu'au global, c'est-à-dire lorsqu'on additionne le résultat de l'exercice propre, des exercices antérieurs et des opérations de prélèvements vers les réserves, **le résultat est en strict équilibre.**

Il respecte donc le prescrit réglementaire qui impose aux pouvoirs locaux de présenter un budget au minimum à l'équilibre sous peine de non approbation par l'Autorité de Tutelle régionale.

Une autre manière de présenter ces chiffres, est de considérer que ***s'il n'y avait pas eu les mouvements précités vers les réserves et provisions, le budget aurait été présenté en boni ordinaire de 361.000 €*** (15.000 + 118.000 + 228.000).

Tenant compte des mouvements prévus au budget 2019 vers les réserves et provisions, nous devrions disposer fin d'année 2019 des montants suivants :

- |                                |                     |
|--------------------------------|---------------------|
| - Réserves ordinaires :        | 1.054.227,55 €      |
| - Provisions ordinaires :      | 570.000,00 €        |
| - Réserves d'investissements : | <u>690.739,19 €</u> |
|                                | 2.314.966,74 €      |

Le détail de ces montants et de leurs affectations est donné à l'annexe 10 des documents budgétaires et figure également dans le document que je vous ai distribué.

Petit détail technique qui a son importance, les provisions se constituent ou se mobilisent à l'exercice propre du budget, tandis que les mouvements vers/en provenance des réserves ont trait aux opérations de prélèvement « hors exercice propre » et affectent le résultat global du budget.

### 3. En dépenses ordinaires

Allons, à présent, plus en détail dans le budget ordinaire et commençons par les dépenses.

Comme je l'ai dit, celles-ci s'élèvent à l'exercice propre à 13,2 millions €.

En comptabilité communale on distingue 4 grandes catégories de dépenses de nature économique différentes, à savoir : (1) les dépenses de personnel, (2) de fonctionnement, (3) de transfert, et (4) de dette.

En ce qui concerne **les dépenses de personnel**, elles portent sur 5,3 millions € et représentent 40,2% des dépenses totales de l'exercice propre. Elles progressent de 183.000 €, soit de 3,6% par rapport à 2018.

Cette majoration s'explique essentiellement par le plein impact de l'indexation qui est intervenue en octobre 2018 et qui impacte notre budget communal à hauteur de quasiment 100.000 €. Bien sûr, la croissance s'explique aussi par les évolutions de carrière et les annales issues de l'application de la RGB (Révision générale des barèmes – disposition générale fixant les échelles pécuniaires et leur évolution annuelle au sein de la fonction publique locale).

L'exercice 2019 traduit également le plein impact des mesures prises en 2018 en faveur du défraiement du personnel impliqué dans l'extrascolaire. Ces crédits sont majorés de 56.000 €.

Enfin, il a été prévu à toutes fins utiles une marge budgétaire qui sera affinée en modification budgétaire par rapport à un ou deux éventuels recrutements pour des postes stratégiques.

A ce stade, aucune nouvelle indexation n'a été prévue en 2019. Le dernier bulletin du Bureau du Plan qui date du 04/12 prévoit une indexation en octobre 2019 alors que le bulletin du mois précédent en prévoyait une au mois d'août.

Nous préférons donc attendre que les prévisions se précisent en cours d'exercice et adapter les crédits de personnel par voie de MB si cela devait s'avérer nécessaire.

Comme vous le constaterez donc, le montant consacré au personnel confirme la volonté de cette majorité de maintenir un volume de personnel constant voire légèrement croissant contrairement à ce que certaines rumeurs ont voulu laisser entendre il y a quelques mois...

Concernant les **dépenses de fonctionnement**, elles portent sur 2,5 millions € et représentent 19% de nos dépenses.

Parmi les principales dépenses de fonctionnement, on trouve tout ce qui a trait à la collecte et au traitement des déchets ménagers, des encombrants et notre contribution aux parcs à conteneur (691.000 € au global ; 28% de nos dépenses de fonctionnement).

On peut également pointer des postes tels que :

- Le chauffage, l'électricité, l'entretien et les assurances de nos bâtiments (administration, hall de sports, écoles, crèche, salles communales...) à hauteur de 348.000 € (14% des dépenses de fonctionnement) ;
- L'informatique et la téléphonie qui portent globalement sur 126.000 € (5% des dépenses de fonctionnement) ;
- L'éclairage public pour 85.000 € (3,4% des dépenses de fonctionnement) ;
- Même montant (85.000 €) pour les repas scolaires.
- Les frais liés à nos véhicules en assurance, carburant et entretiens pour 175.000 € (7% des dépenses de fonctionnement) ;
- Les frais administratifs et techniques pour le bon fonctionnement des services 127.000 (5% des dépenses de fonctionnement) € ;
- Un crédit budgétaire de 20.000 € est également prévu pour l'organisation des prochaines élections régionales, fédérale et européennes

Par rapport à 2018, les dépenses de fonctionnement diminuent de 136.000 € c'est-à-dire de 5%.

Près de la moitié de cette diminution (63.085 €) s'explique par une révision à la baisse des frais de chauffage, qui à l'analyse, ont été surestimés en 2018. On ne s'en plaindra pas... Voilà, au passage, un élément qui devrait s'avérer favorable pour le compte 2018.



En dehors des articles « contractuels » sur lesquels nous n'avons pas d'emprise, nous avons « screené » chaque article budgétaire les uns après les autres.

Le reste de la diminution s'explique donc par diverses baisses sur de nombreux articles au regard de l'utilisation de ceux-ci en 2018 et de certaines dépenses qui ne se reproduiront plus nécessairement en 2019. Parmi les augmentations, on peut pointer :

- La hausse de 16.000 € en faveur du BEP pour la collecte et la gestion des déchets (+2,4%) ;
- Une majoration de 12.000,00€ des frais locatifs afin de disposer du bâtiment juste en face de la maison communale et procéder à la mobilité de différents services communaux en faveur de notre personnel et des citoyens. Ce point figure à l'ordre du jour de cette séance et sera développé par le Bourgmestre ;
- C'est une nouveauté. Un article est créé au titre de budget « participatif » et alimenté de 6.000 €. C'est un début et il pourra être adapté en fonction des projets et de la dynamique qui en ressortira ;
- Un article est également créé pour la politique des aînés et crédité de 5.000 €. Ce montant s'ajoute aux quelques 17.000 € pour le projet VADA « Ville amie des aînés » dont Bernadette Mineur et Agnès Wauthélet pourront vous parler plus en détail si vous le souhaitez ;
- Les crédits pour le sport et la jeunesse sont globalement majorés de 14.000 € en vue de pouvoir mener de nouvelles actions dans ces domaines ;
- Un montant de 15.000 € est prévu pour rafraîchir la salle Têteche. Il s'agit d'une majoration de 10.000 € par rapport au montant habituel.
- Le fleurissement est également majoré de 2000 € par rapport à 2018 (et 4.000 € par rapport à 2017).
- 2.000 € sont également prévus pour la promotion du marché hebdomadaire

Toutes ces majorations sont des petits pas que nous espérons amplifier au fur et à mesure des travaux budgétaires pour pouvoir répondre aux diverses attentes citoyennes et associatives.

Passons à présent ***aux dépenses de transfert***. Celles-ci portent sur 3,8 millions €, soit 29% des dépenses totales de l'exercice propre. Elles concernent essentiellement nos obligations envers le CPAS, la zone de secours et la zone de Police qui, au global, avoisinent 3,5 millions € (90% des dépenses de transfert).

Par rapport à 2018, les dépenses de transfert augmentent de 138.000 € ; + 3,73%.

- Le CPAS voit sa dotation portée à 1.761.756 € en augmentation de 122.711 € (+7,49%). Il faut nuancer cette importante majoration par le fait que la dotation avait été maintenue stable entre 2016 et 2018, le CPAS pouvant compter sur certaines de ses propres réserves et provisions qui sont à présent nulles. Il y a donc naturellement un effet de rattrapage que notre commune doit rencontrer pour être au rendez-vous de la nécessaire solidarité envers les plus démunis et poursuivre l'ensemble des missions qui ont été assurées par le Centre.

A mon niveau, je note que la dotation au CPAS représente un montant moyen de 144 €/habitant, ce qui en fait un des CPAS parmi les mieux dotés de la Province et au-dessus de la moyenne régionale qui se situe aux alentours de 130 €/habitant.

- La dotation à la zone de Police est majorée de 30.601 € (+,2,32%) conformément aux instructions reçues par cette entité.
- La dotation à la zone de secours NAGE est, quant à elle, une nouvelle fois maintenue à l'identique au montant de 358.067 €. Ce montant n'a pas augmenté depuis 2015 (année de création des zones de secours) en raison des aides fédérales, de l'implication financière provinciale mais aussi de la gestion propre à la zone relevant des 10 communes concernées. Rares sont les communes dans le Royaume qui n'ont pas vu leur dotation augmenter. Il suffit d'en discuter avec nos communes voisines du sud de la zone DINAPHI pour s'en convaincre.

- Le reste des dépenses de transfert concerne essentiellement les fabriques d'Eglise et le monde associatif. Ces dépenses restent globalement inchangées. Les projets tels que « découvrez-vous », organisés une année sur deux, sont naturellement remis à « zéro » en 2019.

La dernière grande catégorie de dépense a trait aux remboursements annuels des **charges de dette en capital et en intérêts**.

Ces remboursements sont globalement budgétés au montant de 1,507 million € et représentent 11,43% de nos dépenses totales... ce qui est plutôt raisonnable.

Par rapport à 2018, la majoration est minime : + 16.496 €, soit une hausse de 1,11%.

Il a bien sûr été tenu compte des différents emprunts qui ont été récemment contractés et qui seront encore prochainement contractés pour financer nos travaux en cours de réalisation.

Parallèlement, plusieurs emprunts sont également venus à échéance courant 2018 et d'autres viendront à échéance courant 2019, ce qui contrebalance les charges liées aux nouveaux emprunts.

Enfin, notons que les taux d'intérêts pour les nouveaux emprunts restent historiquement bas, ce qui, personne ne s'en plaindra, permet de limiter la charge d'intérêt à volume d'endettement constant.

Pour clore le chapitre sur les dépenses ordinaires, il nous reste à aborder les dépenses de prélèvement et des exercices antérieurs. Je serai très bref.

Concernant **les dépenses de prélèvement**, j'en ai déjà parlé au début de mon intervention. Il s'agit, comme je l'ai déjà expliqué, des mouvements en faveur des provisions et réserves qui, pour rappel, se voient consolidées. Je ne reviens donc plus sur ce point.

Enfin, les **dépenses concernant des millésimes antérieurs** à 2019 portent sur 27.886,83 €. On y retrouve notamment une prévision de 10.000 € à titre de facture de responsabilisation due à l'ONSS ainsi que le subside de 5.000 €

décidé par le Conseil communal du mois de novembre en faveur du Collectif  
« 12-12 »

#### 4. En recettes ordinaires

Venons-en maintenant aux recettes ordinaires. Comme le montre le tableau que vous avez sous les yeux, elles s'élèvent à 13,2 millions € à l'exercice propre et ce, sans reprise de provisions. Elles sont en augmentation de 198.000 € par rapport à 2018 (+ 1,53%).

Ceci dit, du point de vue de l'analyse, si l'on veut réellement comparer 2018 à 2019, il faut faire abstraction de la reprise de provision budgétée en 2018 au montant de 160.000 € puisque les mouvements des provisions et réserves ne sont pas des mouvements structurels mais ponctuels.

Il peut donc être considéré que les recettes structurelles 2019 sont majorées de 358.000 € en hausse de 2,79% par rapport à 2018.

On distingue généralement 3 grandes catégories de recettes de nature économique différentes, à savoir : (1) les recettes de prestations, (2) les recettes de transfert et enfin (3) les recettes de dette.

Petite parenthèse : l'expression « recette de dette » est une bizarrerie peu compréhensible tant cette association de mots semble paradoxale. Dans les faits, il s'agit des recettes liées à nos participations dans d'autres organismes tels que les intercommunales ou encore, jusqu'en 2009 dans le Holding communal qui détenait des parts dans « feu Dexia ». Il s'agit donc essentiellement de recettes de dividendes mais aussi les éventuels intérêts créditeurs d'excédent de trésorerie.

**Les recettes de prestations** portent au budget 2019 sur 804.000 € et représentent 6% de nos recettes totales.

On y retrouve la redevance régionale d'occupation du domaine public pour les impétrants « gaz et électricité » à hauteur de 181.000 €.

C'est également en recettes de prestations qu'on perçoit les interventions des parents pour les repas dans nos écoles, pour l'accueil extra-scolaire, les ventes de bois, les concessions et droits de chasse ou encore les locations de nos différentes infrastructures (hall de sport, salles communales,...)

Globalement, les recettes de prestation sont majorées de quasiment 25.000 € (+ 3,04%) par rapport à 2018 s'expliquant presque exclusivement par des prévisions de recettes plus importantes au niveau des ventes de bois (+ 15.000 €) et des repas scolaires (+ 10.000 €) dont le prix reste inchangé.

**Les recettes de transferts** portent sur 12,267 millions € et représentent donc le gros du morceau en recettes, soit 93% des recettes totales. Ce type de recettes est majoré de 335.000€ par rapport à 2018 traduisant une croissance de 2,81%.

C'est en recettes de transfert que l'on retrouve le fonds des communes, la fiscalité en matière d'additionnels, la fiscalité liées à nos propres taxes locales ou encore l'ensemble des subventions dont bénéficie la commune tels que, par exemple, les subsides APE, les subsides pour le personnel enseignant,...

**Le fond des communes** porte sur 1,8 million € en hausse de 51.000 € (+ 2,89%). Ce montant est budgété, comme d'habitude, sur base d'un courrier du SPW. J'attire votre attention sur le fait que ce chiffre est provisoire et que le montant définitif n'est généralement connu que dans le courant du 3<sup>ème</sup> trimestre sur base de l'inflation effective... ce qui risque donc d'aboutir sur un montant revu à la hausse.

**Les additionnels à l'IPP et au précompte immobilier** sont budgétés à hauteur de respectivement 4,5 et 3 millions € conformément aux instructions de la circulaire budgétaire et sans modification de taux, bien entendu !

- Les additionnels à l'IPP connaissent une hausse appréciable de 141.000 € (+ 3,20%) malgré l'impact du tax-shift. A mon grand regret et c'est un constat généralisé dans toutes les communes de notre Pays, il est impossible de donner de réelle explication sur la variation de ce type de recette tant les informations en provenance du Fédéral sont parcellaires ou diffuses. A titre d'exemple, le Bourgmestre d'Assesse me disait il y a une dizaine de jours que sa commune subissait une prévision 2019 inférieure de 140.000 € à 2018 liée semble-t-il à un retard d'enrôlement. Les prévisions du fédéral sont, à mon sens, une réelle boîte noire... ce qui est quand même un peu fou lorsqu'on sait que ce type de recette représente 35% du total de nos recettes.
- Les additionnels au précompte immobilier connaissent, eux aussi, une croissance appréciable de 101.000 € (+3,48%). Cette majoration traduit la combinaison de deux effets que sont (1) l'indexation annuelle des revenus cadastraux mais aussi (2) la croissance du parc immobilier résidentiel et commercial sur notre territoire... signe de l'attractivité de notre commune.

Comme je l'ai indiqué, nos deux principaux impôts n'ont fait l'objet d'aucune hausse de taux. Ils restent donc tous les deux en-deçà des taux pratiqués en moyenne dans les communes de la Province de Namur et de la Région.

Notre budget 2019 traduit néanmoins la hausse de la **taxe sur la collecte et le traitement des déchets ménagers** qui a été adoptée au Conseil du mois de novembre. Je rappelle que cette hausse de taxe est rendue obligatoire par un décret régional de 2008 du Ministre Lutgen sur le coût-vérité qui requiert un taux de couverture des recettes devant se situer entre 95% et 110% des dépenses en cette matière.

Ce décret est, à mon estime, une réelle entrave au principe de l'autonomie communale consacrée dans la Constitution.

Quoiqu'il en soit, depuis plusieurs années, l'option a été prise de modifier annuellement la fiscalité en cette matière pour être au plus proche du seuil minimal de 95%... ce qui au budget 2019 traduit une contribution complémentaire par habitant de 1,6 €.

Notre budget prévoit également une recette de 15.000 € au titre **de taxe dite « de séjour »**.

A l'instar de ce qui se pratique dans nos pays voisins mais aussi dans les communes qui nous entourent, une taxe de 1€ par nuitée sera réclamée au secteur de l'hébergement. Cette taxe au taux relativement modeste sera évidemment répercutée sur les touristes et n'impactera donc pas le secteur de l'hébergement. Nous avons veillé à pratiquer un taux identique voire inférieur aux taux pratiqués par les communes voisines de la Vallée mosane (1 € à Dinant ou Anhéé ; 1,24 € à Namur). Ce type de taxation consiste en une forme de contribution de la part de ceux qui nous visitent et bénéficient de nos infrastructures et services divers. Elle permettra également de financer notre propre contribution annuelle de 7.500 € à la Maison du Tourisme de Namur-Dinant chargée de promouvoir notre cité se situant géographiquement au cœur de l'axe mosan précité. La taxe financera également une partie de la location du bâtiment en face de notre maison communale où se situera le point d'information touristique.

Il est finalement logique que ça ne soit pas nos habitants qui supportent ce type de frais. Ce nouveau règlement-taxe figure au point suivant de notre ordre du jour. Nous pourrons en débattre plus longuement si vous le souhaitez.

Enfin, il a été décidé de rétablir *la taxe sur les carrières*. En 2018, il avait été préféré d'obtenir la compensation de la région wallonne. A la réflexion, nous avons estimé qu'il n'y avait pas lieu d'exonérer cette activité quand bien même nous pouvions bénéficier de compensation identique... compensation qui au final se fait au détriment du budget régional et donc de chaque habitant de notre Région.

Voilà qui clôt le chapitre des recettes ordinaires dans la mesure où il n'y a rien de spécifique ou majeur à signaler au niveau des autres recettes de transfert liées aux subsides ou encore des recettes dites « de dette » liée à notre participation dans l'intercommunale IDEG.

## 5. Le programme d'investissements

J'en arrive au dernier point de mon intervention, à savoir le budget extraordinaire plus communément appelé budget d'investissements.

Le budget extraordinaire a trait aux dépenses et de recettes qui affectent durablement le patrimoine de la commune (une durée > à 1 an...) et qui sont généralement soumises à un amortissement dans le temps. Par exemples : l'achat de mobilier, de matériel informatique, de véhicules, l'acquisition de terrain et immeubles ou leurs aménagements, la rénovation de bâtiments, les travaux de voirie... En recettes, on retrouve les modes financements que sont les emprunts, les éventuels fonds propres (provenant de ventes de biens ou de transfert du service ordinaire) et les subsides... parfois, des interventions de tiers.

Ce premier budget de la législature, comme dans la plupart des communes, est un budget de transition dans la mesure où il traduit essentiellement la poursuite de certains projets ou de certaines réflexions entamé(e)s durant la précédente législature.

Globalement, il porte sur 2,850 millions €. Il est prévu de le financer (1) par emprunts à hauteur de 2,2 millions €, par subsides pour un peu plus de 465.000 € et par fonds propres pour 185.000 €.



En termes de projets, on peut notamment pointer les projets suivants :

- La phase 2 des trottoirs de la Rue Gemenne (330.000 €)
- La réinscription du projet du Quartier de la gare de Lustin pour 600.000 €
- Les travaux de transformation de l'école de Rivière 750.000 € (subsidiés à 85% à hauteur d'un plafond de 550.000 €)
- Les phases 3 et 4 de l'aménagement de la maison de la culture:500.000 €
- Une rampe à la salle de rivière pour permettre un accès plus aisé à l'espace extérieur se situant derrière la salle pour 75.000 €
- La réfection d'une partie de la plateforme du bâtiment dit « des Aujes » pour 75.000 € ainsi que la plateforme du bâtiment commercial Chaussée de Dinant (50.000 €)
- Quelques petits travaux de plus petite ampleur comme les gouttières de l'église de Profondeville (35.000 €), l'achat de matériel de cuisine pour nos écoles (10.000 €) ainsi que l'acquisition de mobilier et de matériel informatique pour le fonctionnement de nos services (25.000 €)

Ce programme d'investissements sera bien évidemment étoffé au fur et à mesure des travaux budgétaires à venir lorsque chaque membre du Collège aura pu également prendre connaissance des dossiers en cours, aura rencontré les divers acteurs de son secteur... c'est notamment le cas **en voirie** où un plan « voiries et trottoirs » doit être objectivement défini avant d'entamer de nouveaux chantiers.

Il sera également tenu compte des opportunités en termes de subsides tels que notamment le Fonds Régional d'Investissements Communal (dit FRIC) où notre commune, nous l'avons appris récemment, peut prétendre à un montant de l'ordre 575.000 € pour la période 2019-2021.

Je vous rassure, j'en ai presque fini.

Pour conclure, je ne tiens pas à rentrer dans le petit jeu politique qui consiste à dire que notre budget est le plus beau, le meilleur... tout comme j'ose croire que, vous, membres de l'opposition, ne tomberez pas dans le phénomène souvent observé en politique de la critique pour la critique...

Quoiqu'il en soit, mon intime conviction est que ce budget est un mix entre finances responsables au service ordinaire et projets de transition au service extraordinaire... mix qui doit permettre de poser les jalons d'une législature que nous voulons ambitieuse dans l'intérêt de tous nos concitoyens.

Concernant nos citoyens, il me plaît de rappeler que ce budget ne les impacte pas du point de vue fiscal à l'exception de la légère hausse sur la taxe déchet que nous impose la Région.

Enfin, et ça sera mon dernier mot, je ne peux décemment conclure mon intervention sans remercier notre Directrice financière et plus largement l'ensemble des agents du service des finances pour l'accueil qui m'a été réservé, le dialogue et la confiance qui, je pense, se sont rapidement instaurés.

Merci aussi pour leur grande disponibilité.

Notre prochain RDV financier sera, d'ici quelques mois, la présentation du compte 2018 et de l'ajustement budgétaire n°1 de l'exercice 2019 qui seront comme le veut la réglementation, concomitants.

Je me tiens, à présent, ainsi que tous les membres du Collège à votre disposition pour vos éventuelles questions et commentaires.

**JS DETRY,**

**Echevin des Finances**